



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail de la sécurité passive****Soixante-troisième session**

Genève, 14-18 mai 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Règlement n° 14 (Ancrages des ceintures de sécurité)**Proposition de rectificatif 2 à la révision 5 du Règlement
n° 14 (Ancrages des ceintures de sécurité)****Note du secrétariat***

Le texte ci-après, établi par le secrétariat, vise à corriger l'image de la figure 1a de l'annexe 5 du présent Règlement et à en améliorer la qualité.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2014-2018 (ECE/TRANS/240, par. 105, et ECE/TRANS/2014/26, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



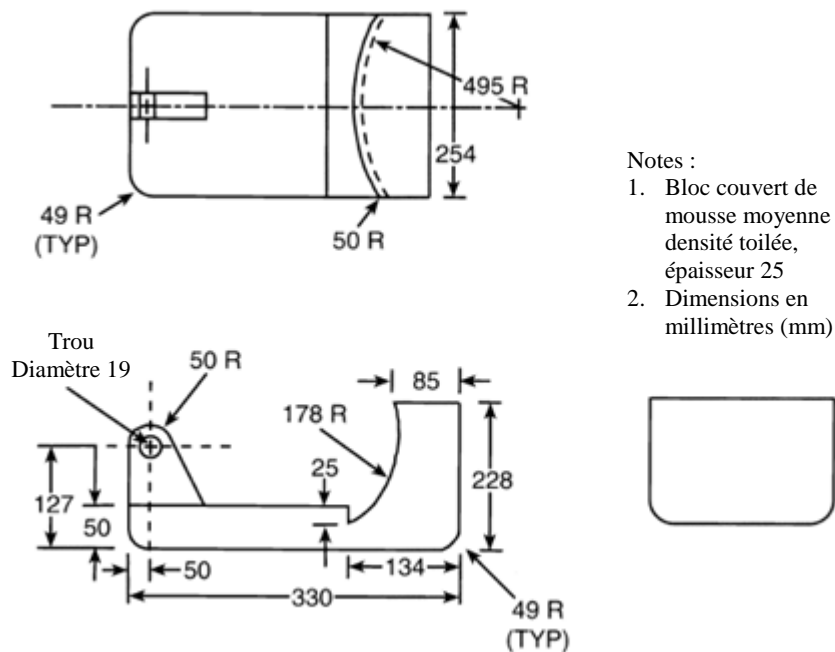
I. Proposition

Annexe 5,

Figure 1a, supprimer

Ajouter une nouvelle figure 1a, comme suit :

«



»

II. Justification

Le texte ci-après, établi par le secrétariat, vise à corriger l'image de la Figure 1a de l'annexe 5 du présent Règlement et à en améliorer la qualité.